

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du vendredi 18 novembre 2022 à 20h30 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du 1<sup>er</sup> adjoint au maire du 8 novembre 2022 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

1. Travaux en régie cabane de chasse
2. Modification des statuts du Syndicat d'adduction d'eau Potable des Causses Sud de Gramat
3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement du Syndicat d'adduction d'eau Potable des Causses Sud de Gramat
4. Dépose ligne électrique aux « Escures »
5. Désignation d'un correspondant incendie et secours
6. Convention système information géographique intercommunal du Grand-Figeac (SIG)
7. Compte-rendu des réunions du mois
8. Questions diverses

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	pouvoir	absent
Gouget Alain	Maire	x		
PARY Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
VINGHES Janine	2 <sup>e</sup> Adjoint	x		
FINET Pierre	Conseiller	x		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	x		
MAQUIN Myriam	Conseiller	x		
MASBOU Alain	Conseiller	x		
PEGOURIE René	Conseiller	x		
ROUGEYROLLES Christian	Conseiller	x		

Alain Gouget, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte-rendu. Martine Lafferrerie se propose. Le procès-verbal de la réunion du 7 octobre est relu par chaque conseiller. Il sera signé et mis sur le site internet.

### 1. Travaux en régie cabane de chasse

Un montant des travaux estimé à 4 000 euros avait été inscrit au budget principal. Or un dépassement de 1800 euros est constaté. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la modification du montant budgétaire des travaux.

D'autre part, l'association des chasseurs prévoit le versement d'un don de 3000 euros en 2022 et un complément en 2023.

### 2. Modification des statuts du Syndicat d'adduction d'eau Potable des Causes Sud de Gramat

L'objectif de cette modification des statuts est de parvenir à un nombre suffisant de délégués présents lors de réunions dans un but d'atteindre le quorum. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la modification des statuts.

### 3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement du Syndicat d'adduction d'eau Potable des Causes Sud de Gramat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement du syndicat d'eau potable des causes de Gramat.

### 4. Dépose ligne électrique aux « Escures »

Faisant suite à une demande émanant de Philippe Merle, Enedis demande l'approbation du conseil municipal pour un détournement de la ligne électrique permettant ainsi de supprimer un poteau situé à l'entrée de propriété. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la demande.

### 5. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Ce correspondant ayant un rôle d'interlocuteur auprès du sdis doit assurer la prévention et l'information sur l'ensemble des questions relatives à la sécurité. Alain Masbou se propose pour ce rôle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette désignation.

### 6. Convention système information géographique intercommunal du Grand-Figeac (SIG)

Face à l'absence de réponse à la proposition de convention émanant du Grand Figeac en date du mois de mars 2022, une relance a été faite. Cette convention a pour objectif de mettre à disposition des communes un système de cartographie au niveau du Grand Figeac. Elle propose différents outils tels que les plans PDF de la commune, des données du cadastre, une assistance technique, la numérisation PDF de plan

6 voix pour et 5 contre). La personne comprend qu'il ne peut plus vendre son terrain du fait de ce droit préemption. Pierre Finet demande à ce qu'un courrier lui soit fait pour préciser les choses. Alain Gouget propose de rencontrer la personne.

Alain Gouget fixe la prochaine réunion au vendredi 16 décembre à 20h30

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée.

Les modifications seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 16 décembre 2022

A Saint-Chels le 16 décembre 2022

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Martine LAFFERRERIE



LE MAIRE

Alain GOUGET



papier grand format... Ces prestations sont payantes avec un tarif préférentiel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette convention.

## 7. Compte-rendu des réunions du mois

Pierre Finet a assisté à une réunion Enédis lors de laquelle il a été abordé l'augmentation des tarifs, des coupures possibles d'électricité et du développement photovoltaïque.

Christian Rougeyrolles s'est rendu à une réunion du Parc Régional des Causse du Quercy durant laquelle il a été présenté le changement de locaux, du super cayrou et du chemin du livre.

Janine Vinghes a assisté en visio-conférence à la commission santé et affaires sociales. Elle a également participé à une réunion des écoles de Cajarc présentant les frais de fonctionnement.

Francis Lafferrerie a assisté à une réunion sur l'habitat en visioconférence.

### Réunions à venir

Concernant la modification des limites de communes, l'arrêté de la préfecture est affiché. La procédure prévoit la constitution d'une commission dans la commune cédante avec des propriétaires et des citoyens (7 membres parmi lesquels, Caroline Barras, Geneviève Flaujac, Christian Garrigues, Françoise Salgues, Jean-Pierre Salgues, Christine Viratelle et Christelle Vigeon). L'avis de la commission sera suivi d'un vote au conseil départemental afin de valider la modification de limites. Cette modification devrait aboutir courant printemps 2023

Le 25 novembre prochain Alain Gouget, Dominique Pary et Janine Vinghes rencontreront Madame Cresson du Grand FIGEAC afin d'avoir des précisions sur le PLUI et notamment par rapport à la définition des zones urbaines.

## 8. Questions diverses

Christian Rougeyrolles demande s'il y a de nouvelles demandes pour le dernier terrain du lotissement. Alain Gouget précise que pour l'instant il n'y a pas de nouveaux acquéreurs.

Alain Gouget précise que le propriétaire du mas de Pezet a vendu une partie de son troupeau et a commencé le démontage de ces constructions.

Pierre Finet interpelle le conseil municipal sur le fait qu'il a eu une discussion avec un propriétaire sur l'instauration du droit de préemption concernant notamment une de ses parcelles (décision prise par vote du conseil municipal par